

JOSEPH JURT

### *Secondos/Secondas*

## La situation de la deuxième génération d'immigrés en Suisse et leur littérature

### Résumé

La Suisse est avec un taux d'étrangers de plus de 21% un pays d'immigration par excellence. Avec ses quatre langues nationales, elle ne peut fonder son identité sur des critères d'ordre culturel, mais seulement se référer à la volonté politique d'indépendance. Cette situation a pu favoriser l'intégration des immigrés, tout en suscitant des réflexes de rejet par des couches de population profitant peu de l'essor économique et qui se cantonnent dans un réflexe identitaire. Les fils et filles d'immigrés se dénomment avec une certaine fierté « *secondos / secondas* » et se distinguent souvent comme une élite de motivation par leurs performances dans le domaine professionnel et dans celui du sport, mais rencontrent aussi des obstacles que ne connaissent pas leurs camarades suisses. On distingue en Suisse trois piliers de la politique d'intégration : l'intégration structurelle (formation et services sociaux), l'intégration politique (participation politique, naturalisation) et l'intégration culturelle (concernant le temps libre). En ce qui concerne l'intégration culturelle, le problème identitaire se pose de la manière la plus aiguë. Des enquêtes ont montré que des jeunes issus de l'immigration ont tendance à vouloir très clairement préserver leur culture d'origine tout en intégrant en même temps la culture suisse. Des sociologues ont proposé pour ce fait le terme d'« identité diasporique », qui permet de penser différemment les catégories d'Etat et de Nation et de les dissocier pour dire, d'une part, l'exercice des droits et des devoirs citoyens de l'endroit où l'on vit, et d'autre part, pour reconnaître des liens d'appartenance à un ailleurs.

Ce qui frappe à présent, c'est l'existence d'une littérature de « *secondos / secondas* » très variée provenant d'auteurs qui s'expriment en allemand et en français. Ils ne se définissent plus par une identité simple, qui se référerait ou à leur pays d'origine ou au pays d'accueil ; ils se réclament plutôt d'une modernité cosmopolite ou hybride, qui enrichirait l'identité nationale. Lors de la réception de leurs œuvres, ils sont cependant souvent réduits à leur identité d'origine ou rattachés à une littérature suisse « dominée », sans être associés à une littérature transnationale globale.

### Zusammenfassung: *Secondos/Secondas*. Die Situation der zweiten Einwanderergeneration in der Schweiz und ihre Literatur

Mit einem Ausländeranteil von mehr als 21 % ist die Schweiz ein Einwanderungsland *par excellence*. Mit ihren vier Landessprachen kann sie ihre Identität nicht auf kulturelle Kriterien stützen, sondern sich lediglich auf den politischen Unabhängigkeitswillen berufen. Diese Situation kam der Integration von Einwanderern zugute, hat aber auch Abwehrreflexe bei denjenigen Bevölkerungsschichten hervorgerufen, die vom Wirtschaftsaufschwung wenig profitieren und sich hinter Identitätsmustern verschanzen. Die Kinder von Einwanderern nennen sich selbst mit gewissem Stolz *Secondos / Secondas* und treten vielfach durch ihre beruflichen und sportlichen Leistungen als eine Motivationselite hervor, stoßen aber auch auf Hindernisse, die ihren schweizerischen Altersgenossen unbekannt sind. In der Schweiz kann man drei Säulen der Integrationspolitik unterscheiden: die strukturelle Integration (Ausbildung und sozale Sicherungssysteme), die politische Integration (politische Teilhabe, Einbürgerung) und die kulturelle Integration (die Freizeit betreffend). In Bezug auf die kulturelle Integration stellt sich das Identitätsproblem in schärfster Form. Untersuchungen haben ergeben, dass die Kinder von Immigranten den Wunsch haben, sich ihre Herkunftskultur deutlich zu bewahren, sich aber zugleich voll in die schweizerische Kultur zu integrieren. Soziologen haben für diesen Sachverhalt den Begriff »Diaspora-Identität« geprägt. Dieser ermöglicht es, die Kategorien Staat und Nation anders zu begreifen und sie voneinander abzutrennen, um einerseits die Ausübung und Wahrnehmung der Bürgerrechte und -pflichten des Ortes, an dem man lebt, zu bezeichnen und andererseits die Bindungen an ein Anderswo anzuerkennen.

Besonders auffällig ist derzeit das Entstehen einer Literatur der *Secondos / Secondas*. Diese ist sehr vielgestaltig und stammt von Autoren, die sich des Deutschen und des Französischen bedienen. Sie definieren sich nicht mehr durch eine einfache Vorstellung von Identität, die sich entweder auf ihr Herkunftsland oder auf das Aufnahmeland beziehen würde; stattdessen berufen sie sich auf eine kosmopolitische oder hybride Modernität, die die nationale Identität bereichern könnte. Im Zuge der Rezeption ihrer Werke werden sie indes häufig auf ihre Herkunftsidentität reduziert oder der ›untergeordneten‹ schweizer Literatur zugeordnet, ohne einer transnationalen globalen Literatur zugerechnet zu werden.

## 1 Immigration en Suisse : de la rotation à l'intégration

La Suisse est un pays d'immigration. En 2010, la population résidente permanente étrangère comportait 1,76 millions de personnes. En outre, 214 000 frontaliers y travaillent. La Suisse fait partie des pays européens qui comptent le plus d'étrangers par rapport à leur population totale. En 2010, les étrangers représentent 22,4 % de la population résidente. En Europe, seul le Luxembourg et le Liechtenstein affichent des pourcentages plus élevés.<sup>1</sup> Une personne active sur quatre en Suisse possède un passeport étranger. La communauté étrangère la plus importante est celle des Italiens : 16,3 % (287 100), suivie par les ressortissants d'Allemagne (14,9 % : 263 300), du Portugal (12 %) et de la Serbie (6,9 %). 85,2 % de la population permanente étrangère est d'origine européenne.

Parmi la population suisse, une personne sur trois est immigrée ou issue d'immigrés. Cette évolution est relativement récente. La Suisse a été pendant des siècles un des pays les plus pauvres d'Europe, ce qui incitait ses habitants à l'émigration. Le mouvement d'immigration n'a commencé qu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. En 1910, la proportion d'étrangers était de 14,7 %. Ce taux est descendu en 1940 à 5 % pour remonter en 1950 à 6,1 %, en 1970 à 17,2 %, pour atteindre les 22,4 % actuels. Cette évolution est due à la situation économique et politique, mais aussi à une politique de naturalisation restrictive et à un taux de natalité élevé de la population étrangère.

L'essor économique de la Suisse depuis les années 1950 s'est effectué aussi grâce à une main-d'œuvre étrangère. Ultérieurement, le secteur tertiaire a recouru également à l'embauche d'immigrés. Ce sont les accords avec l'Italie (1948) et l'Espagne (1961) qui ont assuré un cadre législatif à l'immigration venant de ces deux pays. On considérait d'abord la main-d'œuvre étrangère comme une sorte d'*'amortisseur conjoncturel'*, un groupe susceptible de diminuer en cas de ralentissement économique ; pour cette raison on a appliqué d'abord le principe de rotation prévoyant une immigration pour une période limitée.<sup>2</sup> L'application de cette réglementation complexe donna un pouvoir considérable à l'administration et à la police.

Dès le milieu des années 1960, les dirigeants de l'économie se rendirent compte que le recours à la main-d'œuvre étrangère n'était pas un phénomène

---

<sup>1</sup> Office fédéral de la statistique, *La population étrangère en Suisse*, URL : <http://www.bfs.admin.ch> (consulté le 21.11.2011).

<sup>2</sup> Nous nous appuyons dans ce qui suit sur l'article de Marc Vuilleumier, « Etrangers », URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10384.php> (consulté le 15.11.2011).

passager, mais structurel. D'où l'abandon progressif du principe de rotation au profit de l'intégration et de l'assimilation. Il s'agissait désormais de faciliter un séjour durable et même d'envisager la naturalisation.

Si, de 1950 à 1973, le produit national brut par habitant a presque doublé en Suisse, cela est dû en grande partie au recours à la main-d'œuvre étrangère. Sa composition (classes jeunes en âge de travailler) fait qu'elle coûte peu à la collectivité. En plus, les frais de formation sont à la charge des pays de provenance. Les coûts sociaux par individu sont moindres dans la population étrangère que chez les autochtones. Bref, l'économie suisse a largement profité de la présence des étrangers, ce qui a souvent été occulté.

Dans certaines professions très qualifiées (dans le domaine de la recherche et de l'enseignement universitaire), des immigrés ont joué un rôle important ; mais d'une manière générale, les étrangers ont le plus souvent occupé les postes les moins attrayants, délaissés par les Suisses. Si la plupart des Suisses ont connu une certaine ascension sociale depuis les années cinquante, ceux qui n'en ont pas bénéficié ont considéré les travailleurs immigrés comme des rivaux. Une attitude de défiance à l'égard de l'étranger a alors, comme l'écrit Marc Vuilleumier, profondément marqué les mentalités. Le mécontentement prendra cependant la voie de la politique institutionnelle. Lors des élections locales ou fédérales apparurent des listes contre la soi-disante « surpopulation étrangère ». Des groupes de droite en dehors des partis traditionnels feront de ce sujet leur cheval de bataille. Au cours des années 1990, un parti traditionnel, l'Union démocratique du centre (UDC), a pris le relais de cette thématique.<sup>3</sup> De 1965 à 1988, six initiatives populaires qui proposèrent de limiter le pourcentage de la population étrangère (p. ex. 10 % par l'initiative Schwarzenbach en 1970), ont toutes été repoussées par le peuple.<sup>4</sup> Le 28 novembre 2010, l'initiative populaire « Pour le renvoi des étrangers criminels » a été cependant approuvée par la population à 52,9 % des voix. Le gouvernement s'est vu obligé d'instituer un groupe de travail chargé d'étudier la transposition dans la loi de ces nouvelles dispositions constitutionnelles, ceci dans le but d'éviter d'entrer en conflit avec les obligations internationales de la Suisse.

<sup>3</sup> Voir Damir Skenderovic/Gianni D'Amato, *Mit dem Fremden politisieren. Rechtspopulismus und Migrationspolitik in der Schweiz seit den 1960er Jahren*, Zürich, Chronos-Verlag, 2008.

<sup>4</sup> Angelo Maiolini, *Als die Italiener noch Tschinggen waren. Der Widerstand gegen die Schwarzenbach-Initiative*, Zürich, Rotpunktverlag, 2011.

Au-delà de toutes les frontières des différents partis, on s'est rendu compte, au cours de la décennie passée, de l'importance de l'intégration.<sup>5</sup> Ceci s'explique à partir du constat que beaucoup de problèmes sociaux sont dus à des déficits d'intégration de la population migratoire. Les travailleurs étrangers subissent ainsi plus fortement que les Suisses les conséquences de la mauvaise conjoncture. En 2009, le taux de sous-emploi de la population active de nationalité étrangère s'élevait à 7,2 %, dépassant nettement celui des Suisses (3,1 %). Les migrants travaillent plus fréquemment dans des branches particulièrement dépendantes de l'évolution conjoncturelle. Proportionnellement, les étrangers sont plus souvent touchés par la pauvreté.<sup>6</sup>

Puisque le modèle libéral de la politique d'intégration, fondé sur l'initiative individuelle et l'engagement volontaire, n'avait pas donné les résultats escomptés, on a mené dès le milieu des années 1990 une politique d'intégration active sur la base d'un article sur l'intégration introduit dans la Constitution. On distingue trois piliers de la politique d'intégration : l'intégration structurelle (formation et services sociaux), l'intégration politique (participation politique, naturalisation) et l'intégration culturelle (concernant le temps libre). Pas plus tard que le 23 novembre 2011, le Conseil fédéral a proposé une révision de la Loi fédérale sur les étrangers qui s'appellera désormais *Loi fédérale sur les étrangers et leur intégration*. On exigera la connaissance d'une langue nationale suisse comme condition de regroupement familial des membres d'un Etat tiers. Le projet de loi prévoit que l'employeur contribuera à son tour activement à l'intégration de ses travailleurs étrangers ; on entend enfin renforcer et encourager l'intégration dans les structures existantes (l'école, la formation professionnelle, le lieu de travail et les quartiers).<sup>7</sup> La législation suisse stipule que l'intégration doit permettre aux étrangers de participer à la vie économique, sociale et culturelle ; elle vise l'égalité des chances entre Suisses et étrangers. On attend donc de la population issue de la migration qu'elle s'efforce de s'intégrer dans la société suisse et des autochtones qu'ils adoptent une attitude d'ouverture, de respect et de reconnaissance à l'égard des immigrés.<sup>8</sup>

---

<sup>5</sup> Voir Simone Prodolliet, « Integration als Zauberformel », in : *Widerspruch* 51 (2006), p. 85-91.

<sup>6</sup> Office fédéral de la statistique, *La population étrangère en Suisse*, URL : <http://www.bfs.admin.ch> (consulté le 21.11.2011).

<sup>7</sup> « Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur la loi fédérale sur les étrangers et leur intégration » (Communiqué du 23.11.2011).

<sup>8</sup> Voir Simone Prodolliet, « Integration als Zauberformel ».

## 2 *Secondos/Secondas*

La croissance démographique en Suisse est due en grande partie aux citoyens étrangers. Le taux de fécondité des femmes suisses en 2010 est de 1,42 enfants par femme ; le taux des femmes étrangères est de 1,91 enfants par femme – ce qui fait un taux global de 1,54 enfants par femme (contre 1,36 en Allemagne, mais 1,99 en France).<sup>9</sup> 25 % des enfants en dessous de six ans sont des étrangers ; dans les cinq grandes villes suisses, ce chiffre se porte à 45 %. Un cinquième des étrangers résidant en Suisse (21,4 %) sont nés en Suisse, c'est-à-dire qu'ils sont issus de la deuxième ou même de la troisième génération. Les enfants d'étrangers nés en Suisse sont désignés comme *secondos* ou *secondas*, un terme qu'on ne rencontre qu'en Suisse. Les auto-désignations mais également les désignations attribuées ont une importance non négligeable. Le terme d'*étranger* est aujourd'hui souvent remplacé par celui de *migrant*. Mais, comme le remarque à juste titre Marinette Matthey, on est *migrant* surtout aux yeux de la population autochtone ; le terme de *migrant* est une désignation que les autres vous attribuent et qu'on n'a pas choisie.<sup>10</sup> Ce n'est pas le cas pour le terme d'*expat*, qui est davantage une auto-nomination. L'*expat* est celui qui vit souvent pour un temps limité à l'*étranger* ; c'est celui qui continue à parler sa propre langue, l'anglais ou le français, dans une entreprise multinationale, alors qu'on attend des *migrants* qu'ils apprennent la langue du lieu.

La deuxième génération d'*immigrés* est identifiée en Suisse, comme nous venons de le remarquer, par le terme de *secondos*, forme mi-italienne (*secondi*) mi-espagnole (*segundos*). Ce terme, qui est revendiqué par les personnes concernées, est né du fait que des enfants issus de familles espagnoles et italiennes venues s'établir en Suisse dans les années 1960/1970 ont connu une forte mobilité sociale ascendante – ce qui explique la valorisation positive du terme. « Il est plus facile de revendiquer une identité originale lorsqu'on a un statut socioprofessionnel satisfaisant, voire élevé. »<sup>11</sup> Selon Marinette Matthey, cette auto-affirmation est la revendication d'une identité mixte qui se manifesterait aussi à travers un *code switching* pratiqué où l'on alterne sans problème l'italien et le dialecte alémanique à l'intérieur d'une même phrase.

<sup>9</sup> D'après Remo H. Largo, « Die Kinderlücke », in : *Das Magazin* 37 (2011), p. 12–17, ici p. 13.

<sup>10</sup> Marinette Matthey, « *<Expats>, <Secondos> ou <migrants> ?* », in : *terra cognita* 13 (2008), p. 58–59, ici p. 58.

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 59.

En mélangeant les langues, on montrerait avec fierté qu'on est plurilingue alors que les enfants de la troisième génération ne maîtrisent plus la langue des grands-parents, ceci étant dû à la puissance socialisante de la langue valorisée de la société d'accueil. La connotation valorisante du terme de *secondo* ou *seconda* se manifeste par ailleurs aussi dans le fait que des adolescents issus de la migration kosovaro-albanaise se désignent également par ce terme afin de se mettre au niveau des adolescents italiens mieux acceptés. Il n'y a pourtant pas une définition précise de la notion de *secondo* / *seconda*.<sup>12</sup> Dans la conscience collective, le terme désigne les enfants d'immigrés, qu'ils soient nés en Suisse ou non. D'autres emploient le terme uniquement pour les enfants d'immigrés des années 1960/70. L'Office fédéral de la statistique se sert du terme de « deuxième génération » pour désigner les enfants d'immigrés nés en Suisse, qu'ils aient obtenu la nationalité suisse ou non. Lors du dernier recensement national de l'an 2000, le nombre de *secondos/secondas* avoisinait un demi-million de personnes, c'est-à-dire 7 % de la population globale. Parmi eux, un tiers, 170 000, a été nationalisé.

Brigitte Hauser-Süss, chargée de la communication de l'Office fédéral des migrations, remarque que l'orientation selon le lieu de naissance n'est pas primordiale pour la question de l'intégration.

Dans une perspective d'intégration, il est en effet difficile de relever une différence entre par exemple un enfant né dans notre pays de parents Kosovars et un enfant arrivé à l'âge de trois ans en Suisse avec ses parents en provenance du Kosovo. Tous deux seront principalement socialisés en Suisse et devront relever les mêmes défis (notamment en matière d'intégration) indépendamment du fait que l'un soit considéré par la statistique comme faisant partie de la première et l'autre de la deuxième génération.<sup>13</sup>

Le lieu de naissance est selon la même auteure un élément secondaire pour le succès de l'intégration. La réussite des *secondos/secondas* ne dépend pas du lieu de naissance mais beaucoup plus de la situation socio-économique de la famille. Il importe en outre de distinguer les immigrés selon les phases successives d'immigration et, d'autre part, selon les diverses nationalités. Des *secondos/secondas* venant d'Italie et d'Espagne et dont les parents se sont installés au courant des années 1960/70 ont connu des succès remarquables

<sup>12</sup> Brigitte Hauser-Süss, « Qui sont les secondos en Suisse », in : *La Politique* (février 2006), p. 3.

<sup>13</sup> *Ibid.*

au niveau de leur formation et de leur parcours professionnel, obtenant parfois de meilleurs résultats que leurs camarades suisses.<sup>14</sup>

### 3 Une élite de motivation

Ce constat est confirmé par une étude financée par le Fonds national suisse (FNS) au sujet du parcours des *secondos / secondas*, enfants d'immigrés italiens et espagnols des années 1960.<sup>15</sup> Selon cette étude, la majorité de ces jeunes de la «deuxième génération» occupent des postes qualifiés avec des salaires moyens. Au niveau scolaire et professionnel, ils sont au moins aussi bons que leurs homologues suisses. Ils suivent même plus fréquemment que les jeunes Suisses une formation secondaire. Ils sont mieux représentés dans les professions universitaires et indépendantes ; mais ils travaillent rarement dans l'administration publique. Dans le domaine du mariage et de la famille, ces jeunes issus de l'immigration espagnole et italienne se différencient peu des jeunes Suisses. Ils quittent seulement la maison parentale un peu plus tard et vivent moins souvent en concubinat. Les jeunes femmes d'origine étrangère restent cependant professionnellement plus actives après la naissance de leur premier enfant parce qu'elles peuvent compter sur le soutien de leurs parents pour garder leur enfant.

Des études sociologiques démontrent selon Sandro Cattacin, Directeur du Forum Suisse des Études de Migration à Neuchâtel, que les *secondos / secondas* sont une élite en ce qui concerne la motivation. Ils apprennent très tôt qu'il faut faire plus d'efforts pour être reconnus par les autochtones. Ceci est confirmé par une autre étude du FNS au sujet de la mobilité intergénérationnelle en matière de formation à travers une comparaison entre Suisses et immigrés<sup>16</sup> de la deuxième génération. Les résultats montrent de manière générale que l'influence des parents est plus forte chez les Suisses que chez les immigrés de «deuxième génération». La probabilité qu'un enfant suisse issu d'une famille faiblement formée fréquente une école de maturité (lycée) est de 10,2 %. Celle des enfants de «deuxième génération» est de 18,6 %. Pour les enfants dont les parents ont un niveau de formation moyen, les chances

<sup>14</sup> *Ibid.*

<sup>15</sup> Claudio Bolzmann/Rosita Fibbi/Marie Vial, *Secondas-Secondos. Le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse*, Zürich, Seismo, 2003.

<sup>16</sup> FNS, « La mobilité intergénérationnelle de la formation et du revenu en Suisse : comparaison entre Suisses et immigrés », in : *La Vie économique. Revue de politique économique* 7–8 (2007), p. 18–21.

des enfants de la «deuxième génération» d'entrer dans une école de maturité sont plus élevées (27 %) que pour les enfants suisses (21 %). Pour les enfants dont les parents disposent d'une formation élevée, les chances des enfants suisses sont cependant plus élevées : 57 % contre 54 %.

Mais il faut nuancer ces résultats : les enfants de «deuxième génération» provenant des quatre pays choisis dans l'UE (Allemagne, France, Italie et Espagne) ont les plus fortes probabilités de fréquenter une école de maturité. Les enfants étrangers de la «deuxième génération» venant d'ex-Yougoslavie et de Turquie ont moins de chances d'être formés que les enfants suisses. En ce qui concerne la mobilité intergénérationnelle des revenus, elle est nettement plus faible chez les immigrés que chez les Suisses. Les auteurs d'une étude sur la scolarité postobligatoire<sup>17</sup> montrent qu'on ne peut pas parler des jeunes étrangers comme d'un groupe homogène. Il y aurait un premier groupe, de l'Europe non-méridionale, dont la position sociale est plus élevée que la moyenne suisse ; il y aurait un deuxième groupe, de la première vague d'immigration (espagnole et italienne), et enfin un dernier tiers, de l'immigration des Balkans, de la Turquie et du Portugal, dont la position sociale est inférieure à la moyenne suisse. Cette situation détermine d'une manière notable la réussite scolaire. Les enfants originaires d'Allemagne, de France et d'Autriche réussissent souvent mieux que les enfants suisses, en raison d'un arrière-plan socio-économique plus aisé. Les *secondos / secondas* réussissent aussi bien que les Suisses. Les enfants du dernier tiers sont nettement désavantagés, mais non pas parce qu'ils seraient des victimes d'une discrimination de la part des enseignants. Leur situation serait souvent liée à la faiblesse du bagage financier et culturel de leurs parents ainsi qu'à des problèmes linguistiques. Pourtant, les parents des migrants désirent plus que les parents suisses voir leur enfant obtenir la maturité fédérale.<sup>18</sup> Les auteurs de l'enquête sur les *secondos/secondas* issus de l'immigration italienne et espagnole y reviennent après avoir évoqué les réussites scolaires et professionnelles remarquables de cette génération.<sup>19</sup> 90 % des jeunes interrogés ont passé presque toute leur vie en Suisse. Bien que la naturalisation soit plus facile pour eux que pour leurs parents, 57 % des jeunes interrogés ont gardé leur nationalité étrangère et 43 % entendent la garder. Les raisons invoquées

<sup>17</sup> Bundesamt für Statistik, *Bildungsmonitoring Schweiz*, URL : <http://www.bfs.admin.ch> (consulté le 20.11.2011).

<sup>18</sup> Enquête statistique sur l'inégalité des chances dans la formation (Communiqué du FNS, 21 juin 2011).

<sup>19</sup> Claudio Bolzmann/Rosita Fibbi/Marie Vial, *Secondas-Secondos*.

pour ce refus sont la lourdeur des démarches, l'obligation d'effectuer le service militaire, la peur de perdre le passeport européen. Les jeunes de la «deuxième génération» estiment en plus – et c'est un argument nouveau – que la nationalité suisse devrait leur être octroyée automatiquement, vu leurs liens permanents avec la société suisse.

Selon les informations de l'Office fédéral de la statistique, les nationalisations ont été en 2009 en baisse (-2,1 %). Le taux brut de naturalisation suisse (2,7 %) reste relativement faible en comparaison européenne. En dépit des conditions strictes, on estime à 858 100 le nombre d'étrangers en Suisse qui pourraient se faire naturaliser (dont 78 % des Italiens, 76 % des Espagnols, 75 % des Croates).<sup>20</sup>

Le 26 septembre 2004, 56,8 % des électeurs suisses ont voté contre le projet qui envisageait de faciliter la naturalisation des jeunes étrangers de la «deuxième génération» en leur demandant «seulement» d'avoir accompli au moins cinq ans de scolarité en Suisse. Ce fut le troisième échec en 21 ans. La Suisse conserve ainsi une des législations les plus restrictives d'Europe en matière de nationalité avec des procédures différentes suivant les communes.<sup>21</sup>

Les conditions très restrictives de naturalisation d'une part, le refus de vouloir se faire naturaliser d'autre part, posent des problèmes. Bolzmann, Fibbi et Vial, les auteurs de l'étude précitée sur les *secondos / secondas*, pensent que les jeunes issus de la première vague d'immigration sont bien intégrés sur le plan économique, sans qu'ils soient cependant liés au processus politique. Ce facteur aurait des conséquences pour l'ensemble de la société, qui risque de se dépolitiser toujours plus.

#### 4 Identité et intégration culturelle

Ce phénomène précité a également à voir avec le troisième pilier de l'intégration, l'intégration culturelle. Dans ce contexte, le problème identitaire se pose de la manière la plus aiguë. L'intégration culturelle implique-t-elle l'abandon des racines culturelles de la société d'origine ? Des chercheurs en sciences de l'éducation ont mené une enquête sur la relation entre identité culturelle et certaines caractéristiques personnelles, familiales et scolaires

<sup>20</sup> Office fédéral de la statistique, *Migration et intégration*, URL : <http://www.bfs.admin.ch> (consulté le 06.11.2011).

<sup>21</sup> *La Lettre de la citoyenneté* 12/72 (novembre-décembre 2004), p. 1-4.

d'élèves migrants d'origine portugaise, achevant leur scolarité obligatoire en Suisse.<sup>22</sup> Les auteurs distinguent quatre cas de figure :

1. *l'assimilation* (abandon de l'identité culturelle du pays d'origine en faveur de l'identité culturelle dominante du pays d'accueil) ;
2. *la séparation* (le rejet de l'identité dominante du pays d'accueil en faveur de la culture du pays d'origine) ;
3. *l'intégration* (compromis entre l'identité culturelle d'origine et celle du pays de résidence) ;
4. *la marginalisation* (rejet de l'identité culturelle du pays d'accueil et du pays d'origine).<sup>23</sup>

Les résultats de l'enquête montrent que

[...] ces élèves ont tendance, d'une part, à vouloir très clairement préserver leur culture d'origine tout en intégrant en même temps la culture suisse (attitude clairement pro-intégration) et, d'autre part, sont contre un rejet de la culture suisse (attitude clairement anti-séparation) et portugaise (attitude légèrement anti-assimilation). Cependant, en fonction de certaines caractéristiques personnelles (sexe, date d'arrivée en Suisse), familiales (type de permis de travail de la mère) et scolaires (redoublement, niveau de réussite scolaire, fréquentation des cours de langue et de civilisation portugaises), [on constate] des fléchissements significatifs de certaines de ces attitudes et notamment de l'attitude pro-intégration.<sup>24</sup>

Les auteurs pensent que la marginalisation scolaire se retrouve comme cause ou conséquence sur le plan des modes d'acculturation. Il faudrait tout faire pour casser ce cercle vicieux en proposant par exemple des cours de langue et de civilisation du pays d'origine et en évitant des mesures d'aide qui excluent l'élève de son groupe. Les auteurs soulignent aussi les effets nocifs de certains types de permis de séjour qui comportent des ruptures des liens familiaux ou une précarité du statut. Mais ceci est un problème *politique* comme celui des naturalisations.

La «solution» qui est la plus souvent adoptée par les migrants en Suisse est en effet celle d'une identité mixte, comme nous l'avons déjà vu au sujet du terme *secondos / secondas*. En témoigneraient les propos d'une jeune fille de migrants italiens. A la question, déjà posée par ses copains d'école, si elle

<sup>22</sup> Francisco Pons/Pierre-André Doudin/Gianreto Pini, « Identité culturelle et scolarité d'élèves portugais en Suisse », in : *Revue suisse des sciences de l'éducation* 3 (2000), p. 583–604.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 587 sq.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 583.

était plutôt italienne ou plutôt suisse, elle répondit qu'elle se sentait un peu les deux, mais ses copains lui demandèrent de faire un choix, très gênant pour elle, comme s'il n'était pas possible de mélanger les deux cultures. Elle se réfère aujourd'hui à l'écrivain libanais Amin Maalouf affirmant ceci : « je n'ai pas plusieurs identités, j'en ai une seule faite de tous les éléments qui l'ont façonnée selon un dosage particulier qui n'est jamais le même d'une personne à l'autre ».<sup>25</sup> Et la jeune femme affirme aussi : « c'est pour moi une richesse d'avoir plusieurs appartenances. J'ai pu prendre conscience que je n'avais pas à choisir, mais que j'avais la possibilité de créer des ponts entre les deux cultures ».<sup>26</sup>

Ses parents ont cependant un lien direct avec leur terre d'origine sicilienne et se rappellent les odeurs des oliviers, des orangers, la couleur de la terre sèche. Pour ressentir cette appartenance, la jeune femme de la deuxième génération éprouve le besoin de créer des liens avec ce pays : « la cuisine me permet cela ». Et en effet la cuisine reste un élément identitaire qu'on maintient souvent à travers des générations, même si l'on a déjà abandonné la langue du pays d'origine.<sup>27</sup>

Qu'il soit permis d'évoquer une autre histoire :

Dans une émission diffusée dans le cadre de la semaine de la Télévision suisse « Nous autres/Wir anderen », on voit une famille chez elle, autour du repas familial ; on y parle le turc, sur la table des mets turcs et le décor rappelle la Turquie. Les membres de cette famille venaient de recevoir le passeport suisse. Le journaliste demande au père, pour lequel des deux passeports, turc ou suisse, il opterait, s'il devait choisir entre les deux. La réponse vint sans hésiter : « le passeport suisse, évidemment. » « Pourquoi ? » demande le journaliste. Le père : « Je suis Turc, mais c'est en Suisse que je suis à la maison, c'est ici que c'est chez moi. »<sup>28</sup>

---

<sup>25</sup> Amin Maalouf, *Les Identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1999, cité d'après Caterina Monguzzi, « Identité culturelle », URL : <http://www.nicomonguzzi.com/kat/cuisine/identite.html> (consulté le 19.11.2011).

<sup>26</sup> *Ibid.*

<sup>27</sup> Voir Hans-Jürgen Teuteberg, « Mutters Kochtopf als Orientierung in der Fremde. Zur Rolle der heimischen Küche bei ausländischen Zuwanderern », in : *Neue Zürcher Zeitung* 240 (14/15 octobre 2000), p. 58 ; Hans-Jürgen Teuteberg (dir.), *Essen und kulturelle Identität*, Berlin, Akademie-Verlag, 1997.

<sup>28</sup> Monique Eckmann, « Etre là, ici et maintenant », in : *terra cognita* 13 (2008), p. 18–21, ici p. 18. Sur la migration turque en Suisse voir Mustafa Ideli/Virginia Suter Reich/Hans-Lukas Kieser (dir.), *Neue Menschenlandschaften. Migration Türkei-Schweiz 1961–2011*, Zürich, Chronos-Verlag, 2011.

Cette réponse met en lumière non seulement, sur le registre émotionnel, un fort sentiment d'appartenance au groupe d'origine et à son histoire, mais aussi l'appartenance à la société d'accueil. La sociologue genevoise Monique Eckmann propose pour ce fait le terme d'« identité diasporique », qui permet de penser différemment les catégories d'Etat et de Nation et de les dissocier pour exprimer, d'une part, l'exercice des droits et des devoirs citoyens de l'endroit où l'on vit, et d'autre part, pour reconnaître des liens d'appartenance à un ailleurs.<sup>29</sup> Le terme de «diaspora» correspondrait davantage ici à la durabilité de l'installation dans une nouvelle société que celui de migrant. Monique Eckmann rappelle dans ce contexte le terme yiddish de «Doykeit», qui signifie «être là, ici et maintenant», qui n'est pas sans rappeler la devise du mouvement des *secondos / secondas* : « Nous sommes là... parce que nous sommes là ! ».<sup>30</sup>

Nous ne pouvons évoquer que brièvement à présent la littérature très vivante des *secondos / secondas* en Suisse, à commencer par Ilma Rakusa, née en Slovaquie, Dante Andrea Franzetti, Francesco Micieli, Franco Supino, Giuseppe Gracia, tous descendant de migrants italiens, mais aussi Aglaja Veteranyi et Catalin Dorian Florescu, d'origine roumaine,<sup>31</sup> et qui publient tous en allemand. Mais il y a aussi Rafik Ben Salah, d'origine tunisienne, et Eugène Meiltz, d'origine roumaine, installés en Suisse romande et écrivant en français. Ces auteurs ne se définissent plus par une identité simple se référant ou au pays d'origine ou au pays d'accueil ; ils se réclament plutôt d'une modernité cosmopolite ou hybride qui enrichit l'identité nationale. Lors de la réception de leurs œuvres, ils sont cependant souvent réduits à leur identité d'origine ou rattachés à une littérature suisse «dominée», sans être associés à une nouvelle littérature transnationale.<sup>32</sup>

Depuis quatre ans, il existe en Suisse un prix littéraire national (Schweizer Buchpreis). Parmi les quatre lauréats, il y a eu trois auteurs de la «deuxième génération». Ilma Rakusa, née en Slovaquie et installée, après une enfance

<sup>29</sup> Monique Eckmann, « Etre là, ici et maintenant », p. 18.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>31</sup> Voir Joseph Jurt, « Die Literatur der secondos/secondas in der Schweiz », in : Wolfgang Asholt *et al.* (dir.), *Littérature(s) sans domicile fixe. Literatur(en) ohne festen Wohnsitz*, Tübingen, Narr, 2010, p. 145–160.

<sup>32</sup> Voir Martina Kamm *et al.*, *Diskurse in die Weite. Kosmopolitische Räume in den Literaturen der Schweiz*, Zürich, Seismo, 2010; voir aussi Ilma Rakusa, « Der Tumult des Kopforchesters », in : Uwe Pörksen/Bernd Busch (dir.), *Eingezogen in die Sprache, angekommen in der Literatur. Positionen des Schreibens in unserem Einwanderungsland*, Göttingen, Wallstein, 2008, p. 76–80.

passée à Budapest, Ljubljana et Trieste, à Zurich, distinguée pour son livre *Mehr Meer* (2009), ensuite Melinda Nadj Abonji, originaire de la minorité hongroise de la Serbie, distinguée pour son roman *Tauben fliegen auf* (2010), et enfin Catalin Dorian Florescu, d'origine roumaine, exilé avec son père à Zurich quand il avait six ans (en 1982) et vivant depuis en Suisse, mais dont tous les romans jouent en Roumanie ; il a reçu le prix national suisse pour son roman *Jakob beschließt zu lieben* (2011).

En d'autres termes : les écrivains de la deuxième génération sont arrivés...

### Textes cités

- Claudio Bolzmann/Rosita Fibbi/Marie Vial, *Secondas-Secondos. Le processus d'intégration des jeunes adultes issus de la migration espagnole et italienne en Suisse*, Zürich, Seismo, 2003.
- Bundesamt für Statistik, *Bildungsmonitoring Schweiz*, URL : <http://www.bfs.admin.ch> (consulté le 20.11.2011).
- Monique Eckmann, « Etre là, ici et maintenant », in : *terra cognita* 13 (2008), p. 18–21.
- FNS [Fonds national suisse], « La mobilité intergénérationnelle de la formation et du revenu en Suisse : comparaison entre Suisses et immigrés », in : *La Vie économique. Revue de politique économique* 7–8 (2007), p. 18–21.
- FNS [Fonds national suisse], « Enquête statistique sur l'inégalité des chances dans la formation » (Communiqué du FNS, 21 juin 2011).
- Brigitte Hauser-Süss, « Qui sont les secondos en Suisse », in : *La Politique* (février 2006), p. 3.
- Mustafa Ideli/Virginia Suter Reich/Hans-Lukas Kieser (dir.), *Neue Menschenlandschaften. Migration Türkei-Schweiz 1961–2011*, Zürich, Chronos-Verlag, 2011.
- Joseph Jurt, « Die Literatur der secondos/secondas in der Schweiz », in : Wolfgang Asholt et al. (dir.), *Littérature(s) sans domicile fixe. Literatur(en) ohne festen Wohnsitz*, Tübingen, Narr, 2010, p. 145–160.
- Martina Kamm et al., *Diskurse in die Weite. Kosmopolitische Räume in den Literaturen der Schweiz*, Zürich, Seismo, 2010.
- Remo H. Largo, « Die Kinderlücke », in : *Das Magazin* 37 (2011), p. 12–17.
- Amin Maalouf, *Les Identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1999.
- Angelo Maiolini, *Als die Italiener noch Tschinggen waren. Der Widerstand gegen die Schwarzenbach-Initiative*, Zürich, Rotpunktverlag, 2011.
- Marinette Matthey, « <Expats>, <Secondos> ou <migrants> ? », in : *terra cognita* 13 (2008), p. 58–59.
- Caterina Monguzzi, « Identité culturelle », URL : <http://www.nicomonguzzi.com/kat/cuisine/identite.html> (consulté le 19.11.2011).

- La Lettre de la citoyenneté* 12/72 (novembre–décembre 2004).
- Office fédéral de la statistique, *Migration et intégration*, URL : <http://www.bfs.admin.ch> (consulté le 06.11.2011).
- Office fédéral de la statistique, *La population étrangère en Suisse*, URL : <http://www.bfs.admin.ch> (consulté le 21.11.2011).
- Francisco Pons/Pierre-André Doudin/Gianreto Pini, « Identité culturelle et scolarité d'élèves portugais en Suisse », in : *Revue suisse des sciences de l'éducation* 3 (2000), p. 583–604.
- Simone Prodolliet, « Integration als Zauberformel », in : *Widerspruch* 51 (2006), p. 85–91.
- Ilma Rakusa, « Der Tumult des Kopforchesters », in : Uwe Pörksen/Bernd Busch (dir.), *Eingezogen in die Sprache, angekommen in der Literatur. Positionen des Schreibens in unserem Einwanderungsland*, Göttingen, Wallstein, 2008, p. 76–80.
- Damir Skenderovic/Gianni D'Amato, *Mit dem Fremden politisieren. Rechtspopulismus und Migrationspolitik in der Schweiz seit den 1960er Jahren*, Zürich, Chronos-Verlag, 2008.
- Hans-Jürgen Teuteberg (dir.), *Essen und kulturelle Identität*, Berlin, Akademie-Verlag, 1997.
- Hans-Jürgen Teuteberg, « Mutters Kochtopf als Orientierung in der Fremde. Zur Rolle der heimischen Küche bei ausländischen Zuwanderern », in : *Neue Zürcher Zeitung* 240 (14/15 octobre 2000), p. 58.
- Marc Vuilleumier, « Etrangers », URL : <http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F10384.php>.

